

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 03/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 MAI 2024

N° 34-2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :
1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention :
0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quatorze Mai à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
KROGSDAHL A, STEHLE C

Absents excusés : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Déplacement et mise en valeur de l'Autel dit de Guilhem
Demandes de financement

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

La commune de Saint-Guilhem a confié à l'agence Duthilleul l'étude en vue du déplacement et de la mise en valeur de l'autel médiéval de Guilhem. Le projet présenté aux services de la DRAC ainsi qu'à la communauté religieuse a reçu un accueil très favorable.

Il consiste à déplacer ledit autel dans l'absidiole sud qui sera réaménagée (reprise du sol, des soubassements, des parements verticaux et des voûtes, des vitraux ...).

Une mise en scène remplaçant l'objet dans son contexte liturgique est prévue. Une médiation expliquant l'autel, son histoire et son iconographie sera mise en place.

Afin de valoriser l'autel, un éclairage adapté sera installé ainsi qu'un dispositif de mapping permettant aux visiteurs d'appréhender toute la gamme chromatique qu'il présentait.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 178 880 € HT.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Opération	178 880 € HT	DRAC	30 %	53 664 €
		Région Occitanie	15 %,	26 832 €
		Département	15 %	26 832 €
		CCVH	20 %	35 776 €
		Autofinancement	20 %	35 776 €
Total	178 880 €	Total		178 880 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

libéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



Le / La secrétaire de séance,